



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 05/08/2022

### Lancement d'un appel à projets sur la gestion d'espèces exotiques envahissantes

La présence d'espèces exotiques envahissantes ne cesse de se renforcer sur le territoire national et notamment en région Grand Est, qu'elles soient végétales comme la Jussie à grandes fleurs ou la Berce du Caucase, ou animales comme la Grenouille taureau ou l'Ecrevisse marbrée.

Les espèces exotiques envahissantes constituent une menace importante pour la biodiversité. Face à ce constat, des méthodes de gestion sont mises en place, faisant appel à des techniques adaptées en fonction du site, de l'espèce et des risques de dispersion. Pouvant être coûteuses en moyens humains et matériels, elles doivent souvent être répétées dans le temps pour parvenir à un résultat mesurable.

Afin de renforcer ces démarches de gestion, le ministère de la transition écologique et de la Cohésion des Territoires lance un [appel à projets](#) visant à réguler les populations d'espèces exotiques envahissantes, doté d'un budget de 1.4 millions d'euros afin de soutenir 50 opérations de gestion en 2022. Cet appel à projets sera reconduit chaque année jusqu'en 2025.

Il est à destination des acteurs publics et privés engagés dans des démarches de gestion de populations d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire national : gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de l'environnement, syndicats d'usagers, collectivités territoriales, fédérations d'usagers de la nature, entreprises, opérateurs de l'État.

La sélection des projets se fera selon une priorisation définie par le règlement administratif [consultable sur le site du ministère](#) : la priorité sera donnée aux projets portés par les petites structures, portant sur des espèces réglementées ou figurant sur les listes régionales et se trouvant sur un site présentant des enjeux environnementaux.

Sur le territoire de la région Grand Est, les dossiers sont instruits par la DREAL Grand Est, avec l'appui du CEN Lorraine, (conservatoire des espaces naturels) chargé de l'animation régionale sur les espèces exotiques envahissantes.

Pour 2022, la date limite sera communiquée lorsque la moitié de l'enveloppe consacrée à l'appel à projets aura été engagée.

Les dossiers techniques sont à envoyer à la DREAL Grand Est : [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)) en indiquant dans l'objet du mail : "Appel à projets EEE".

Retrouvez en ligne :

Le [portail d'information sur les espèces exotiques envahissantes en Grand Est](#)  
[le règlement administratif](#)



**Contact presse**  
**Direction régionale de l'environnement,**  
**de l'aménagement et du logement**

Contact Presse : DREAL Grand Est – Pôle Communication :  
[communication.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:communication.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)

DREAL Grand Est  
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038  
57071 Metz Cedex 3  
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>

@Prefetmoselle 

@Prefet57 